

A.C.R. - A.D.C.

Cabinet PIERQUIN

EXPERTISE-COMPTABLE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 294.400 Euros

Siège Social Bureau
28, boulevard Lucien Pierquin
WARCQ
08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 59 70 50

Bureau
122, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
E-mail :
cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com
Site internet :
www.cabinet-pierquin.com

L'Atelier de l'Orage

Association régie par la loi
Du 1er Juillet 1901

Siège Social
Espace Culturel la Villa
Rue Jean-Claude GUILLEMONT
91100 VILLABE

SIRET 383 735 206 00054
APE 90.01Z
Arts du Spectacle Vivant

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2024

(Du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024)

membre du réseau
ABSOLUCE

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Grand Est

Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de l'Est

Siège social : SIRET 351.532.528.00061 - Bureau : SIRET 351.532.528.00079

APE 6920Z - RCS Sedan - TVA intracommunautaire FR 16.351.532.528

Souscripteur des assurances professionnelles dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 et du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expert-comptable ainsi que de l'article R.822-70 du code de commerce relatif à l'exercice de l'activité de commissaire aux comptes

Cabinet PIERQUIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels « **L'Atelier de l'orage** » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Cabinet PIERQUIN**Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels concernant :

1. Changement de méthode comptable

Comme indiqué dans la note règles et méthodes comptables de l'annexe, l'association a appliqué par anticipation les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03, ce qui a conduit à la réintégration des transferts de charges ainsi que des charges et produits exceptionnels dans le résultat d'exploitation dès l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

Le changement de méthode comptable appliqué par anticipation des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, l'association a appliqué par anticipation ces règlements, ce qui a conduit à la réintégration des transferts de charges ainsi que des charges et produits exceptionnels dans le résultat d'exploitation dès l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nos travaux ont consisté à :

- Examiner la conformité de ce changement avec les dispositions des règlements précités et le cadre comptable français ;
- Apprécier la pertinence des informations fournies dans l'annexe quant à la nature du changement, ses motifs et ses impacts sur les comptes ;
- Vérifier la correcte application de la méthode retenue et l'absence d'incidence significative susceptible d'altérer l'image fidèle des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Cabinet PIERQUIN

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie enfin la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,

Le 26 Novembre 2025.

Le Commissaire aux Comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :

J B P

BILAN ACTIF

ASSOC ATELIER DE L'ORAGE
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	68 318	63 518	4 799	15 036
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	84 866		84 866	84 317
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	153 184	63 518	89 666	99 354
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	18 547		18 547	24 804
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	73 934		73 934	43 741
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	145 447		145 447	114 872
Charges constatées d'avance	3 695		3 695	1 550
TOTAL (II)	241 623		241 623	184 967
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	394 806	63 518	331 288	284 320

**COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

ASSOC ATELIER DE L'ORAGE
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	202 279	155 096
Excédent ou déficit de l'exercice	36 098	47 183
<i>Situation nette (sous total)</i>	238 376	202 279
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 307	6 713
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	239 683	208 992
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	38 750	24 100
TOTAL (II)	38 750	24 100
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 007	29 016
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 872	2 004
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	25 146	20 208
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 730	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	100	
TOTAL (IV)	52 855	51 229
Ecarts de conversion passif		
(V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	331 288	284 320

**COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC ATELIER DE L'ORAGE
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	328 736	303 124
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	183 225	154 008
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	24 100	23 800
Autres produits	9	48
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	536 070	480 979
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	148 214	99 899
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 134	3 356
Salaires et traitements	211 199	213 820
Charges sociales	84 013	84 701
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 237	12 142
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	38 750	24 100
Autres charges	7 114	7 618
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	502 661	445 635
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	33 409	35 344
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 013	1 683
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 013	1 683
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	163	199
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	163	199
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 851	1 484

**COMPTES ANNEXE
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC ATELIER DE L'ORAGE
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	36 260	36 828
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		755
Sur opérations en capital		9 838
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		10 593
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		170
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		170
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		10 423
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	162	69
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	539 083	493 256
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	502 985	446 073
EXCÉDENT OU DÉFICIT	36 098	47 183
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	24 500	26 500
Prestations en nature		
Bénévolat	1 137	651
TOTAL	25 637	27 151
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	24 500	26 500
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 137	651
TOTAL	25 637	27 151
TOTAL	36 098	47 183

En Euro

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'association a pour but premier la création de spectacles de théâtre accessibles au plus grand nombre et le développement d'actions pédagogiques et de sensibilisations en direction de tous les publics en amont et/ou autour de ces spectacles.

Parallèlement à son activité de création, l'association partagera le fruit de son expérience en matière de développement culturel en conseillant, concevant et/ou organisant des manifestations culturelles : spectacles, événements, programmation culturelle, festival... ayant en commun cette même exigence de démocratisation culturelle.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 331 288,22 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 36 097,69 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/03/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Par anticipation de la réforme de l'ANC (règlement 2022-06 article 27 et règlement 2023-03 article 8) sur la modernisation du PCG, les transferts de charges, charges et produits exceptionnels ont été réintégrés dans le résultat d'exploitation dès l'exercice clos au 31/12/2024.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOC ATELIER DE L'ORAGE
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de transport	4 à 10 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Matériel de spectacle	3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires en nature représentent au 31/12/24 :

- Bénévolat des membres du conseil d'administration, estimé à 66h, valorisées au SMIC et chargées à 45% : 1 136,92€
- Mise à disposition d'un gîte par le département le temps du festival Les Hivernales : 4 000€
- Prêt de matériel par la SN d'Evry - l'Agora le temps du festival Les Hivernales : 2 500€.
- Mise a disposition Bureau, espaces de stockage Villabé à l'année (dans le cadre de la convention de résidence) : 18 000€

**COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASSOC ATELIER DE L'ORAGE
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL			
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers				
		Matériel de transport		11 001		
		Matériel de bureau & mobilier informatique		7 594		
	Emballages récupérables & divers			49 722		
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL				68 318		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			84 317		549
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL				84 317		549
TOTAL GENERAL				152 635		549

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL				
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.						
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. cons					
		Inst. gal. agen. amé. divers					
		Matériel de transport				11 001	
		Mat. bureau, inform., mobilier				7 594	
	Emb. récupérables & divers					49 722	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL						68 318	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations					84 866	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières						
TOTAL						84 866	
TOTAL GENERAL						153 184	

COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC ATELIER DE L'ORAGE
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport	9 331	1 558		10 890
Mat. bureau et informatiq., mob.	4 683	1 057		5 740
Emballages récupérables divers	39 267	7 621		46 888
TOTAL	53 281	10 237		63 518
TOTAL GENERAL	53 281	10 237		63 518

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

**COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ASSOC ATELIER DE L'ORAGE
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	18 547	18 547	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	418	418	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 456	2 456	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques	789	789	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	65 664	65 664	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	1 300	1 300	
	Charges constatées d'avance	3 695	3 695	
TOTAUX		92 868	92 868	
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASSOC ATELIER DE L'ORAGE
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 695
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	3 695

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	2 110
Autres créances	65 664
Disponibilités	
TOTAL	67 774

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOC ATELIER DE L'ORAGE
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES					
Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	155 095,78		47 182,84		202 278,62
Excédent ou déficit de l'exercice	47 182,84	47 182,84	36 097,69	47 182,84	36 097,69
Subventions d'investissement	6 713,14		3 000,00	8 406,39	1 306,75
TOTAUX	208 991,76	47 182,84	86 280,53	55 589,23	239 683,06

COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC ATELIER DE L'ORAGE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
CR IDF 2023 -2024 - EAC	10 500,00		10 500,00				
CR IDF LES HIVERNALES 2024	13 600,00		13 600,00				
CR IDF 2024 -2025 - EAC		12 750,00				12 750,00	
CR IDF LES HIVERNALES 2025		14 000,00				14 000,00	
DRAC - AIDE RURALITE LES HIVERNALES 2025		12 000,00				12 000,00	
TOTAL	24 100,00	38 750,00	24 100,00			38 750,00	

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

Engagements	Exercice N	Exercice N-1
Sur apports		
Sur subventions de fonctionnement	38 750,00	24 100,00
Sur dons manuels		
Sur legs et donations		
TOTAL	38 750,00	24 100,00

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC ATELIER DE L'ORAGE
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE				
ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	20 007	10 046	9 961	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	5 872	5 872		
Personnel & comptes rattachés	5 234	5 234		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	14 382	14 382		
Etat & Impôts sur les bénéfices	162	162		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	2 688	2 688		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	2 680	2 680		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	1 730	1 730		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	100	100		
TOTAUX	52 855	42 894	9 961	

- Renvois
- (1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice
- Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2)

Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ASSOC ATELIER DE L'ORAGE
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	9 121
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 730
TOTAL DES CHARGES À PAYER	10 852

COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

ENGAGEMENTS

ASSOC ATELIER DE L'ORAGE
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Le montant de la provision pour indemnité de départ à la retraite n'est pas significatif, le choix a donc été fait de ne pas la comptabiliser.

**COMPTES ANNEXES
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes